



Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,  
Les adjoints, les conseillers municipaux, le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes. Comme chaque année, chacun pourra témoigner solidarité, partage et réconfort en allumant « une lumière à sa fenêtre » pendant cette période de l'Avent.  
Je tiens à exprimer ma gratitude aux associations, aux bénévoles et à la Commission Embellissement qui animent et décorent notre beau village en cette fin d'année.

Encore MERCI ! Gueta rutsch

Votre maire, Laurent Sutter

*Toute l'équipe de rédaction et de distribution du P'tit Koetzinguais  
vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !*

## LEGENDE DE L'AVENT

Quatre bougies se consumaient lentement...

La première bougie soupirait en disant : « Mon nom est la Paix, je brille d'une lumière très claire, mais les humains ne souhaitent pas la paix, il ne me veulent pas ». La flamme se réduit et s'éteint.

La deuxième bougie dit : « Mon nom est la Foi, mais je suis devenue superflue. Ma flamme n'a plus de sens ». Elle s'éteint.

Triste et avec une douce voix, la troisième bougie dit : « Mon nom est Amour, je n'ai plus la force de brûler, les humains m'ignorent, ils ne voient qu'eux mêmes et pas ceux qu'ils devraient aimer » et la troisième bougie s'éteint aussi.

Un enfant arrive dans la pièce, les larmes aux yeux : « Votre rôle est de brûler et non pas de vous éteindre ».

On entendit alors la voix de la quatrième bougie : « Ne crains rien ! Aussi longtemps que je brûlerai, nous pourrons rallumer les autres bougies... Mon nom est Espérance ».



**L'enfant prit la flamme de l'Espérance et ralluma la Paix, la Foi et l'Amour...**





## NOS ASSOCIATIONS



Un grand merci à vous habitants de Koetzingue. La soirée halloween et sa balade nocturne a fait des enfants heureux. Ils ont pu fabriquer des bricolages et des décorations avec des bénévoles talentueux et patients. Ils ont également bénéficié du savoir faire de nos deux maquilleuses exceptionnelles.



Sans oublier, un goûter qui a permis aux enfants de se régaler avec de succulents gâteaux maison. Mais la fête n'aurait pas été parfaite sans vous, habitants de notre joli village, vous qui avez tant gâté nos petits monstres.

Les voilà partis les sacs pleins de friandises, bonbons multicolores, car tel était leur seul objectif. Et quelle excitation à la nuit tombée dans les rues de Koetzingue !

Le soir d'halloween, la nuit ne fait plus peur aux enfants, c'est eux qui font peur à la nuit....

Le koetz' tient à vous remercier encore pour votre participation et votre bienveillance. Nous espérons refaire cette soirée en 2024.

D'ici là, merci encore et bravo pour ce petit instant de partage au bas de votre porte.

## 'S Dorfhüs

### Journée baskets raclette

Quelques courageuses et courageux ont bravé pluie et vent pour une belle balade autour de Koetzingue dans une ambiance bien sympathique !

Une bonne raclette à midi, appréciée de tous, pour un repas convivial dans la maison Dorfhüs suivi de jeux pour certains et de bavardages pour d'autres ...  
Merci aux participants de ce moment très apprécié de partage et de rencontre dans le village !  
Expérience à renouveler !!





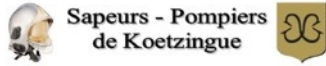


## AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

La fin de l'année approche, et comme tous les ans, il est temps pour les pompiers de Koetzingue de faire le tour des maisons du village pour la distribution de leurs calendriers. Ils vous rendront visite durant la semaine du 11 décembre.



Ils vous remercient d'avance pour vos dons, votre soutien et vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.



Après avoir trôné durant des semaines dans les foyers, ils vont s'embraser en un grand feu de joie. Très attendue, la crémation des sapins de Noël est le symbole d'une nouvelle année avec l'espoir de bonheurs à venir.

Une fois l'épiphanie passée en début janvier, on vient brûler son sapin dans un grand feu de joie en Alsace. À l'origine, cette tradition visait à chasser l'esprit d'hiver et la nuit pour faire place aux jours qui rallongent.

Vous pourrez déposer vos sapins à partir du 06 janvier 2024 à la déchetterie verte (endroit réservé).  
Jeudi 11 janvier à partir de 18h00 les sapins déposés devant les domiciles seront ramassés.

# Crémation des sapins

## Samedi 13 janvier 2024

### A partir de 19h00

Près de l'antenne relais

Petite restauration :

- Soupe de lentilles / Saucisses
- Boissons chaudes



## ASLK



L'hiver s'installe doucement mais nos sportifs de tout âge n'ont pas été découragés par la pluie des dernières semaines et ont continué les entraînements et les compétitions !

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas et nos licenciés viendront à votre rencontre courant du mois de décembre pour vous proposer notre traditionnel calendrier. Plus que jamais l'ASL Koetzingue a besoin de votre soutien pour pallier aux augmentations des coûts d'entretien et de fonctionnement afin d'offrir de bonnes conditions à tous nos licenciés. Pour ceux d'entre vous qui préfèrent effectuer un don directement par carte bancaire en ligne, vous pouvez scanner le QR code ci-contre, qui vous redirigera directement sur la plateforme Hello Asso ou entrer le lien ci-dessous: <https://www.helloasso.com/associations/associations-sports-et-loisirs-de-koetzingue>

D'avance nous vous remercions de tout cœur pour votre accueil et pour vos dons. Grâce à votre soutien, de nombreux enfants, jeunes et adultes peuvent pratiquer leur passion, ici à Koetzingue, dans les meilleures conditions. Merci !

Rendez-vous de janvier 2024 :

- **Grand Loto samedi 6 janvier 2024 à 20h.** Salle Agora à Sierentz.

Réservations au : 03 89 81 58 75 ou 06 15 50 36 50 ou 03 89 81 61 25 ou par email [beatrice.heinis@sfr.fr](mailto:beatrice.heinis@sfr.fr)

- **Trail nocturne des corbeaux samedi 27 janvier 2024.** Marche nocturne de 5km, courses 5, 10 et 16 km.

Départs à partir de 19h. Information et inscriptions au 06 87 57 57 95 ou [trailedcorbeaux@gmail.com](mailto:trailedcorbeaux@gmail.com) et prochainement sur le Facebook de l'ASLK.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année



Chers amis, spectateurs,

Un grand succès inattendu pour une pièce sortant de l'ordinaire. Le plaisir de se revoir et de passer de belles représentations avec vous, est réciproque ! Nous vous attendons encore nombreux pour les dates à venir, bien que les dernières places sont bientôt épuisées. La troupe remercie toutes les personnes, organismes et



associations qui nous soutiennent d'une manière ou d'une autre.

L'ETK.



## PÉRISCOLAIRE

### Les P'tits Loustics

#### LES VACANCES D'AUTOMNE CHEZ LES P'TITS LOUSTICS

Pour les vacances d'automne, le groupe des tout « P'tits Loustics » ont participé à des activités « Aux couleurs de l'automne » .

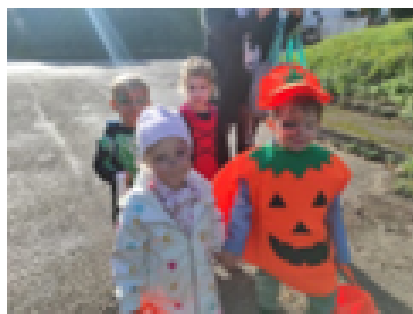
Au programme avec Nathalie : Les grands jeux de Monsieur Wolf et du sanglier gourmand, le jeu de la course aux pommes, de la cuisine, de la peinture ...

Les Tout P'tits Loustics ont passé une matinée sportive au MegaKids de Saint Louis.

Les plus grands se sont transformés en agent secret avec Mathias et Giulia en fabriquant les accessoires des agents secrets (lunettes, talkie-walkie ..) , ils ont participé à un Rallye Photo, un CLUEDO géant , le désamorçage d'une bombe ...



Les Grands Loustics ont passé une matinée au LaserGame de Saint Louis.



La traditionnelle cavalcade a eu lieu le mardi 31 octobre 2023, le matin pour les maternelles et l'après-midi pour les primaires.

## DATES A RETENIR

À noter

- 10 décembre 23 : Saint Nicolas et le marché des artistes à partir de 16H - Mairie et toutes les associations
- 20 décembre 23 : Don du sang
- 13 janvier 24 : Crémation des sapins
- 14 janvier 24 : Repas des aînés







LES INSCRIPTIONS AUX ANIMATIONS JEUNESSE S'EFFECTUENT EN LIGNE.

LIEN DU PORTAIL FAMILLE : [HTTPS://SJ-SLA.BELAMIORTAILFAMILLE.FR](https://sj-sla.belamiportailfamille.fr)

Animatrice référente jeunesse  
Angélique Rasser  
Mail : [jeunesse.sla@mouvement-rural.org](mailto:jeunesse.sla@mouvement-rural.org)  
Tél : 06 58 16 41 77

## Programme d'activité extrascolaire

POUR LES 11 À 17 ANS

DU 10 NOVEMBRE  
AU 23 DECEMBRE  
2023



## COVOITUREZ À MOINDRE COÛT

avec Saint-Louis Agglomération

**klaxit**  
par BlaBlaCarDaily

**Passager :** vos 10 premiers trajets gratuits puis 0.50 €/trajet

**Conducteur :** gagnez jusqu'à 3€ par passager !  
Prime de 100€ pour les nouveaux conducteurs

En partenariat avec :

Téléchargez l'app Klaxit

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial et de sa labellisation « Territoire engagé en transition écologique », Saint-Louis Agglomération s'engage pour le covoiturage en proposant l'application Klaxit.

**klaxit**

Covoiturez tous les jours l'esprit tranquille

APPLICATION KLAXIT

**AMAEELLES RECRUTE !**

*Des aides à domicile, des auxiliaires de vie* (H/F)

**VOS AVANTAGES**

- A l'écoute de vos disponibilités (temps partiel ou complet).
- Secteur d'intervention à proximité de votre domicile.
- Équipement à disposition (smartphone, blouse).
- Équilibre vie professionnelle/vie privée Pour les auxiliaires de vie : un jour de repos fixe par semaine, ainsi qu'un week-end toutes les deux semaines. Pour les aides à domicile : repos le week-end et les jours fériés.
- Offre de mutuelles qui s'adaptent à votre situation familiale et vos besoins.

**POSSIBILITES D'EVOLUTION**

Amaelles vous propose un parcours d'intégration construit dès l'embauche et la possibilité de mobilités géographiques. Des formations qualifiantes vers nos différents métiers : aide à domicile vers auxiliaire de vie sociale, ou aide soignant, etc.

**LES PETITS + QUI FONT PLAISIR**

- Des tarifs préférentiels sur de nombreuses activités culturelles, des cartes cadeaux et des chèques vacances.
- Les dimanches et jours Fériés majorés à 45 %.
- Prise en charge des indemnités kilométriques.
- Prise en compte des temps de trajets entre les interventions.
- L'accès à un compte épargne temps.
- Des primes de parrainages clients et embauches.

Plus d'informations ?  
**03 89 32 78 71**  
[emploi@apa.asso.fr](mailto:emploi@apa.asso.fr)

Découvrez nos offres d'emploi

créons ensemble des jours heureux.







## COMMISSION EMBELLISSEMENT

Les bénévoles de la commission embellissement ont préparé, lors de nombreuses soirées, des décors en bois, afin d'apporter l'ambiance et la magie de Noël dans notre village.



Les matériaux ont été récupérés ou reçus en dons. Nous remercions particulièrement Patrice Ott, pour la découpe des sujets et Éric Stritmatter, pour son cadeau de la quasi totalité des peintures.

Les décors ont été mis en place le samedi 25 novembre. Un grand merci à tous les participants, grâce à votre aide à votre disponibilité cela a été possible.



## ETAT CIVIL

### MARIAGE



Julie JAEGLY et Stéphane DIETSCH  
20 Octobre 2023

### MARIAGE



Aline FOURROUX et Lotfi JAMLI  
28 Octobre 2023

## LA RÉUNION DES ÉLUS

- 12/10 : Réunion chaufferie au miscanthus à Bernwiller - Bertrand Jehl
- 19/10 - Projet citoyen EC3F "Energie Citoyenne des 3 frontières" - Bertrand Jehl
- 2, 9 et 16/11 - Projet citoyen EC3F "Energie Citoyenne des 3 frontières" - Bertrand Jehl
- 16/11 : Réunion Mobilité Douce - Jean-Marc Guidemann
- 22/11 : Réunion potentiel toiture photovoltaïques - Bertrand Jehl
- 23/11 : Réunion Open Data - Jean-Marc Guidemann







## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

L'année 2023 marque le 105e anniversaire de l'Armistice signé en 1918 et qui mit fin aux combats de la Première Guerre Mondiale.

A Koetzingue, c'est à 15h devant le monument aux morts et en présence du corps des sapeurs-pompiers et de la fanfare qu'a débuté la cérémonie.

Les habitants de la commune s'étaient rassemblés et ont assisté dans le silence à la levée des couleurs, puis écouté ou entonné la Marseillaise. Le texte de Sébastien Lecornu ministre des Armées a été lu par Yvan Wanner venu participer à la commémoration du 11 novembre et entouré des trois adjoints : Gilbert Bernascone, Bertrand Jehl et Jean-Marc Guidemann.

Après le dépôt d'une gerbe au monument aux morts et la minute de silence la remise des distinctions aux sapeurs-pompiers a commencé.

Le sergent chef Le Peuch Alan est promu au grade de adjudant avec remise de grade, képi et insigne. La fourragère tricolore a été remise au sapeur pompier 1ère classe Bannwarth Léo et au sapeur pompier Rudy Jérémy.

Félicitations aux récipiendaires et merci à tous ceux qui ont

contribué à cette cérémonie du 11 Novembre. Un verre de l'amitié a été offert aux habitants présents.



## SAINT NICOLAS

Dimanche 10 décembre prochain, les associations réunies de Koetzingue accueillent petits et grands pour la traditionnelle fête de St Nicolas du village. A partir de 14h, les plus jeunes pourront venir confectionner des gâteaux de Noël et autres Bredele de la période de l'Avent dans l'ancienne maison du Dorfhus du XVIème siècle ! Une ambiance d'antan propice à émerveiller nos plus jeunes dans cette vénérable demeure alsacienne préservée par les bons soins de l'association s'Dorfhus ! un bon moment en perspective !

Tout le monde est ensuite convié à partir de 16h à déguster les bonnes crêpes, les marrons chauds, vin et jus de pommes épicés, bière de Noël et autres Manalas préparés par les bénévoles. Profitez-en pour apprécier les réalisations des artistes locaux et consulter en même temps 40 années d'archives d'articles de journaux patiemment collectés concernant notre commune. Les plus frileux se réchaufferont autour des braseros ardents en attendant le passage de St Nicolas accompagné bien sûr par son acolyte le Père Fouettard...

Les enfants sages pourront alors chanter la belle chanson du Saint Patron et lui raconter ensuite quelques secrets au creux de l'oreille. Gageons que St Nicolas aura de quoi les récompenser dans sa petite charrette... Et nul doute que Hanstropper se sera déplacé en vain...

Nous vous attendons nombreux, petits et grands, pour partager ensemble la magie de l'Avent, à bientôt !





# Résumé des conseils municipaux

*Le compte rendu intégral du Conseil Municipal est consultable en Mairie*

## Conseil municipal du 18/09

Urbanisme : présentation des dossiers déposés depuis le dernier conseil municipal.

- Décision modificative n°1 : soumission d'opérations budgétaires modificatives du budget communal. *Décision approuvée par 12 voix pour et 3 contre*
- Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Magstatt-le-Haut, Magstatt-le-Bas et Koetzingue : désignation des représentants de Koetzingue.  
*Approbation des candidatures à l'unanimité*
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 : contrat d'assurance garantissant le remboursement à la commune en cas d'arrêt maladie du personnel (les Communes ont pour obligation de verser le salaire de ses employés en arrêt maladie selon les dispositions en vigueur).  
*Approbation de la souscription à cette assurance à l'unanimité*
- Location de la chasse communale 2024 – 2033 : définition des modalités de location par convention de gré à gré à M. Guy Pierre Jean.  
*Approbation à l'unanimité*
- Acceptation de chèque : suite à la vente d'un véhicule communal, la Commune accepte le remboursement du prorata de l'assurance après résiliation.  
*Approbation à l'unanimité*

## Conseil municipal du 07/11

- Demande de dérogation préfectorale dans les territoires soumis au règlement national d'urbanisme : la Commune demande une dérogation motivée, justifiée par l'intérêt de la Commune, afin d'autoriser, de manière ponctuelle et sous conditions, des constructions et installations hors parties urbanisées de la commune, en l'occurrence, les parcelles communales situées à l'entrée du village côté Ouest.  
*Approbation à l'unanimité*
- Plan de coupe de l'Office National des Forêts 2024 : le plan de coupes d'arbres dans la forêt communal est proposé au conseil municipal.  
*Approbation à l'unanimité*
- Acceptation de chèque : suite à un dégât des eaux au sein de la mairie, l'assureur rembourse le sinistre (déduction faite de la franchise).  
*Approbation à l'unanimité*
- Convention entre l'ASLK, la commune de Koetzingue et la commune de Tagsdorf pour la mise à disposition des installations sportives de Tagsdorf : signature d'une convention entre les 2 communes afin que le club de football local puisse utiliser le terrain et le clubhouse de Tagsdorf en raison d'un manque de place à Koetzingue. La Commune se porte garante pour l'ASLK.  
*Approbation à l'unanimité*

**Attention : votre mairie sera fermée la semaine de Noël**





Parmi les 150 domaines d'interventions pour lesquels les gardes champêtres sont habilités à intervenir, la prise en charge d'animaux domestiques ou assimilés occupe une part très importante de leur temps de travail.

Nous profitons de la parution de votre bulletin communal pour faire un point sur quelques réglementations relatives à « nos amis les bêtes ».



**Nous détaillerons plus explicitement la réglementation pour les chiens et les chats qui sont les animaux domestiques les plus proches de l'homme. Ensuite, nous aborderons celle des autres animaux domestiques, dont ceux dits de rente et les NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie).**

**Pour les chiens :** Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

(Article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

• **Les promenades :**



- **en ville :** tout chien doit être tenu en laisse (article 99.6 du Règlement Sanitaire Départementale)
- **en campagne ou forêt :** afin d'éviter tout dérangement lors de la période de mise bas du gibier, tous les chiens devront être tenus en laisse du 15 avril au 30 juin (arrêté du 31 juillet 1989, article 1er). Pour le reste de l'année, se reporter au 1er point sur les divagations



**Pour les chats :** Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.  
(Article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime)



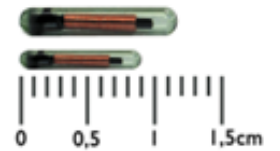
**Pour les autres animaux domestiques ou assimilés** (bovins, moutons et chèvres, chevaux, oiseaux, NACS etc...)

Ils sont considérés en divagation lorsqu'ils ne sont plus sous la surveillance effective de leur propriétaire ou détenteur (articles L.211-19-1 à L.211-21 du Code Rural)



**Attention :** En cas d'absence d'identification, tout animal en divagation, capturé, sera transféré vers une fourrière désignée par la commune (carnivores domestiques), ou placé dans un endroit de dépôt (autres animaux)

**Le principal intérêt de l'identification par tatouage ou puce électronique est de retrouver votre animal en cas de perte, de fugue, de vol ou de décès.**



- **Les chiens et chats :** Le propriétaire ou détenteur d'un animal enregistré au fichier national d'identification est tenu de déclarer auprès du gestionnaire, ICAD, le décès de l'animal et **les changements d'adresse, de numéro de téléphone, ou de propriétaire.**
- Pour **les équidés**, l'identification par puce électronique est obligatoire depuis le 1er janvier 2008 (article L.212-9 du Code Rural)
- **les NAC**, L'identification de ces nouveaux animaux de compagnie est particulière, car il existe en fait plusieurs types de NAC. L'arrêté du 10 août 2004 impose l'identification de certaines espèces (ex : vison, moufette, tortues terrestres, perroquets, etc...).



**Tous les animaux d'élevage** (bovins, ovins, caprins, et porcins) sont également soumis à des règles d'identification plus ou moins fines (marquages auriculaires, tatouages).

Grâce à ces identifications, les propriétaires peuvent également être identifiés via la Chambre d'Agriculture en cas de divagation.

Marquage auriculaire

Afin d'éviter toute prolifération d'animaux indésirables, **le dépôt de nourriture** doit s'effectuer dans un endroit clos.

**Le nourrissage des animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons est interdit.** (Article 120 du Règlement Sanitaire Départemental)

La stérilisation est le meilleur moyen pour lutter contre la surpopulation animale et la multiplication des chats harets.



**Pour plus d'informations :**

**Brigade Verte (7j/7) : 03.89.74.84.04 [www.brigade-verte.fr](http://www.brigade-verte.fr)**

*Le P'tit Koetzingois est réalisé par Armelle MONA, Sylvie SUTTER, Gladys ROGARTH, Jean-Marc GUIDEMANN et Isilda LIEBY  
Edité et imprimé par la mairie de Koetzingue - Ne pas jeter sur la voie publique.*



Mairie de Koetzingue - 31 rue Principale - 68510 KOETZINGUE - Tél : 03 89 81 52 72

Site Internet : [www.koetzingue.fr](http://www.koetzingue.fr) - Application : IntraMuros